



Hautes-Alpes
le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

Antenne Technique de Briançon

ARRÊTÉ TEMPORAIRE du 14 DEC 2017

**RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION EN PERIODE HIVERNALE
SUITE AU RISQUE D'AVALANCHE ou FORTE INTEMPERIE**

OBJET : Rétablissement de la circulation suite *aux récentes intempéries et déclenchement du PIDA* :

RD 994 G - PR 5+000 à 14+000

Communes de Val-des-Près et Névache

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4, et L. 3221-13,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-21-1, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 7 juin 1977, modifiée,
- VU** le règlement de voirie départemental adopté le 26 Juin 2007 par le Conseil Général, et notamment ses articles 11, 66 et son annexe 3,

VU l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes en date du 2 septembre 2016 portant délégation de signature,

VU l'arrêté du Président du Département en date du 12 décembre 2017 interdisant la circulation sur la RD 994 G par suite de risque d'avalanche,

VU l'avis favorable du Directeur des Opérations de Déclenchement,

SUR proposition du Responsable de l'Antenne Technique de Briançon,

CONSIDERANT :

- la stabilisation du manteau neigeux depuis la fin des dernières chutes de neige ;
- les résultats négatifs des tirs préventifs de déclenchement d'avalanches en date du 13 décembre 2017 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Règlementation

La circulation de tous les véhicules (et des piétons) est rétablie sur la RD 994 G du PR 5+000 au PR 14+000 à partir du mercredi 13 décembre 2017 à 9h15.

Article 2 - Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire sera déposée par les services du Département (Antenne Technique de Briançon).

Article 3 – Publicité

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.fr/arretes-voirie.

Article 4 - Entrée en vigueur

Les dispositions définies à l'article 1^{er} prendront effet le jour de la dépose de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus et à la date de publication prévue à l'article 3 ou de notification.

Article 5 - Recours

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 22 – 24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE CEDEX 6.

Article 6 - Exécution

- M. Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- Messieurs les Maires des Communes de Val-des-Prés et Névache,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le **14 DEC 2017**

Pour le Président et par délégation,


Pour le Président et par délégation
Le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le règlement de voirie et ses annexes sont consultables sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.fr/reglement-voirie

Jean-François LACOUR

Cet arrêté a été publié sur le site du
Département des Hautes-Alpes le

.....

